

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 JUIN 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X0100018d3f-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

6

FINANCES : VI - Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	159 915,00 €	356 071,10 €
	Réalisations	92 795,21 €	115 529,45 €
	Excédents de clôture		22 734,24 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	2 920,00 €	112 536,74 €
	Réalisations	- €	5 895,29 €
	Excédents de clôture		5 895,29 €

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	199 156,10 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	102 024,74 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		221 890,34 €
<i>001 (Investissement)</i>		107 920,03 €

Le compte administratif de la Chambre Funéraire pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : **121 424,74 €**
- En dépenses : **92 795,21 €**

Il s'agit là de montants hors taxes, ce budget annexe revêtant un caractère industriel et commercial qui le soumet à la nomenclature budgétaire et comptable M4.

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **115 529,45 €** et sont principalement constituées par les prestations de services.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **92 795,21 €**, sont composées notamment des frais de personnel pour 82 K€, et de la dotation aux amortissements pour 6 K€.

La section de fonctionnement 2023 affiche ainsi un **excédent de gestion de 22 734,24 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2022 de 199 156,10 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2023, présente un **excédent de 221 890,34 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes atteignent 5 895,29 €. Elles sont constituées exclusivement par la dotation aux amortissements.

Aucune dépense d'investissement n'a eu lieu durant l'exercice 2023.

Pour cette section, le **solde de gestion 2023** affiche ainsi un **excédent de 5 895,29 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2022 (102 024,74 €), le **résultat d'investissement cumulé**, fin 2023, présente un **excédent de 107 920,03 €**.

C. Les résultats cumulés 2023

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 329 810,37 €** est constaté toutes sections confondues :

● Résultat d'investissement	+ 107 920,03 €
● Résultat de fonctionnement	+ 221 890,34 €

Ce budget ne présente pas de restes à réaliser au 31 décembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision modificative n°1 sur l'exercice 2024.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

N'a pas participé au vote : Mme Cécile HELLE.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024

